

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 31 JANVIER 2018**

Délibération
n° 2018.01.012

**Motion relative au
développement
cohérent et intégré
des projets
d'énergies
renouvelables sur le
territoire de
GrandAngoulême**

LE TRENTE ET UN JANVIER DEUX MILLE DIX HUIT à 19h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **24 janvier 2018**

Secrétaire de séance : Bernard DEVAUTOUR

Membres présents :

Jean-François DAURE, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Gilles CHAGNAUD, Danièle MERIGLIER

Ont donné pouvoir :

Jean-Marie ACQUIER à Francis LAURENT, Véronique ARLOT à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jacky BOUCHAUD à Jean-François DAURE, José BOUTTEMY à Martine FRANCOIS-ROUGIER, Danielle CHAUVET à Anne-Sophie BIDOIRE, Françoise COUTANT à Jean REVEREAULT, Véronique DE MAILLARD à Vincent YOU, Joël GUITTON à Patrick BOURGOIN, Isabelle LAGRANGE à Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET à Pascal MONIER, Philippe VERGNAUD à Xavier BONNEFONT

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER, Gilbert CAMPO par Gilles CHAGNAUD

Excusé(s) :

Madeleine ANCELIN, Samuel CAZENAVE, Jacques DUBREUIL, Michel GERMANEAU, Dominique PEREZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 JANVIER 2018

**DELIBERATION
N° 2018.01.012**

Rapporteur : Monsieur REVEREAULT

MOTION RELATIVE AU DEVELOPPEMENT COHERENT ET INTEGRE DES PROJETS D'ENERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE DE GRANDANGOULEME

Les élus de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême

Rappellent :

Leur volonté et leur engagement de lutte contre le dérèglement climatique, qui sont matérialisés dans le projet de territoire et dans la démarche de transition énergétique TEPos (Territoire à Energie Positive), initiée en partenariat avec les communautés de communes de La Rochefoucauld Porte du Périgord et Lavalette Tude Dronne :

- de réduire les consommations d'énergies (-17 % d'ici 2030) et en particulier les énergies fossiles,
- de favoriser l'émergence et le développement des Energies Renouvelables pour atteindre l'autonomie énergétique en 2050 et couvrir les consommations à 30 % en 2030. Solaire, éolien, biomasse, hydraulique, géothermie, méthanisation participent de cette future couleur locale de l'énergie,
- de développer l'économie et l'attractivité sur le territoire de GrandAngoulême,
- de développer une démocratie locale de l'énergie en permettant aux citoyens de devenir acteurs du développement des énergies nouvelles, tant dans la définition que dans le financement des projets,
- de développer une économie circulaire durable créatrice de richesses,
- de maintenir une agriculture de proximité utile à la population et bénéficiaire pour les agriculteurs.

Considérant que :

- Des projets éoliens, de centrales photovoltaïques, d'unité de méthanisation, de centrale hydroélectrique sont en projets ou en cours de réalisation, majoritairement avec un portage privé,
- Pour atteindre les objectifs d'autonomie énergétique, ces projets représentent les prémices d'un nouveau mix énergétique qui doit se développer sur le territoire,
- Ce mix énergétique doit faire l'objet d'un débat démocratique sur l'ensemble des filières renouvelables et qu'il modifiera nécessairement notre perception d'un paysage et d'un cadre de vie durables,
- GrandAngoulême, reconnu légalement comme coordonnateur local de la transition énergétique est un interlocuteur essentiel dans le développement de ce mix, générateur d'emplois locaux et de recettes, et qu'il doit prendre position sur l'émergence et l'accompagnement des projets sur le territoire,

.../...

Considérant également que sur la méthanisation :

- Le Groupe Engie – Suez Organique propose sur la zone Euratlantique un avant-projet (Méth'Angoumois) structurant et innovant pour notre territoire d'unité de méthanisation avec injection de biogaz dans le réseau,
- Ce projet permettrait de trouver des solutions de proximité de traitements des bio-déchets du territoire mais aussi d'une partie de nos boues de stations d'épuration. Il accompagnera également des agriculteurs dans leur recherche d'autosuffisance dans les apports au sol,
- Qu'il suscite, comme les autres projets des interrogations légitimes des différentes parties prenantes,
- Que GrandAngoulême a déjà pris l'initiative d'animer les comités de pilotages dudit projet pour faciliter le débat et organisé une commission d'audition le 11 décembre et des ateliers de travail le 18 janvier dernier,
- Que des acteurs locaux (SAEML Territoires Charente / SDEG 16) ont apporté leur soutien pour financer ce projet,
- Qu'il mérite donc notre appui au vu de nos objectifs de transition énergétique et notre accompagnement pour garantir un débat public de qualité.

Demandent à tout développeur de projets d'énergie renouvelable de s'engager à :

- Mobiliser GrandAngoulême le plus en amont pour vérifier la pertinence du projet, déterminer le rôle de chaque acteur dans son développement et envisager les modalités de participation citoyenne à sa gouvernance, ainsi qu'à son financement, en application de la charte de la participation citoyenne approuvée par GrandAngoulême le 16 février 2017,
- Mettre en œuvre les moyens de concertation et de médiation de proximité nécessaires avec les habitants des communes concernées par les projets, les associations locales de citoyens, les conseils municipaux, les chambres consulaires ainsi que les représentants des zones d'activités,
- Communiquer toutes les étapes de réflexion, de conception et de travaux, notamment au travers de sites internet dédiés, libres d'accès aux citoyens de GrandAngoulême,
- Prendre toutes les mesures nécessaires en matière de sécurité et de santé publique, conformément à la réglementation en vigueur et au respect des règles liées à ces équipements.

Soutiennent :

La poursuite de l'élaboration du projet de méthanisation Méth'Angoumois construit :

- Avec les plus grandes exigences en termes de qualité et de sécurité ;
- Dans le souci permanent d'un dialogue de qualité et respectueux des parties prenantes ;
- Dans la recherche et l'apport dans les meilleurs délais, de réponses motivées aux questions posées au cours de l'élaboration.

S'engagent :

En contrepartie de ces engagements des porteurs de projets, à participer activement au développement des projets d'énergie renouvelables sur le territoire :

- en cohérence avec les conclusions d'un débat d'opportunité à développer dans le cadre du futur Plan Climat Air Energie Territorial de l'agglomération ;
- en étudiant pour chaque projet la participation potentielle au financement de ses projets, dans un objectif de maximiser les retombées locales ;

- en garantissant un débat reconnaissant aux parties prenantes une équité de traitement dans les informations qu'elles apportent ;
- en étant présent durablement dans la vie de l'équipement, dans le cadre de dispositifs spécifiques et participatifs de suivi de l'exploitation allant au-delà des procédures génériques habituelles.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 02 février 2018	<u>Affiché le :</u> 06 février 2018